

Fraternité

DECISION N°2024-112



PORTANT DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE L'ACADÉMIE DE CRETEIL

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L221-2 à L221-7;

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique .

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R 822-13 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 11 janvier 2024 portant nomination de Madame Virginie CATHERINE dans l'emploi de directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Créteil à compter du 1er février 2024.

DÉCIDE

Article 1er

Madame Sanella SOFTIC est habilitée à signer, en sa qualité d'adjointe au directeur d'unités de gestion restauration de Sud-Seine-et-Marne, tous les actes et documents relevant du fonctionnement interne de son service d'affection, étant rappelé que ces derniers sont limitativement énumérés à l'annexe 1 de la présente décision.

Article 2

Conformément aux dispositions référencées, et au cadre réglementaire applicable, la présente délégation est accordée à titre personnel, sans possibilité de subdélégation à l'initiative de l'intéressée.

Article 3

L'entrée en vigueur de la présente décision étant conditionnée au respect des formalités de publication d'usage, cette dernière sera publiée sur le site internet du Crous de Créteil.

Cette décision est réputée couvrir la période mentionnée par l'arrêté de nomination référencé.

Il est rappelé que la cessation de fonction du délégataire énuméré à l'article 1er, emporte abrogation de ladite décision.

Article 4

La précédente délégation de signature est abrogée.

Fait à Créteil, le 1er février 2024

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires